

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 décembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 07 décembre 2016 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES Maire.

Ouverture de la séance : 19 heures 30.

Madame Gaël KERVERN a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marlène SENDRON a été nommée secrétaire de séance auxiliaire.

PRÉSENTS : MMES AUGER, TULET, CARBO, CALMETTES, KERVERN, BOUSSEMART, VOLTES. MM CIERCOLES, ANJARD, VERDIER, CARLES, GUITARD, MONTALIEU.

ABSENTS NON EXCUSES : MM THURIES, MM MARCHAND.

**PROCURATIONS : MME SAGET à MM GUITARD.
MM TIBAL à MM ANJARD.**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 09 novembre 2016.

1- Branchement lotissement communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 03 août dernier concernant le branchement du lotissement communal, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (11BT21) :

- Au niveau du poste existant P27 'Centre', création d'un départ supplémentaire et déroulage d'un câble HN3x240² dans fourreau existant géo localisé sur 35 mètres posé par le lotisseur jusqu'à une armoire modulaire REMBT.
- REMBT27.08.01, 9 plages, posée en limite du lotissement communal.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| ▪ TVA (récupérée par le SDEHG) | 707,00 € |
| ▪ Part SDEHG | 2 599,00 € |
| ▪ Part restant à la charge de la commune (estimation) | 1 113,00 € |
| TOTAL | 4 419,00 € |

Voté à l'unanimité

2- Reconduction de la location de la salle Adelort- Mise en place du tarif mensuel. (annule et remplace la délibération n°052/2016).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association ITEP Saint-François « ANRAS » a fait une demande de renouvellement pour la location de la salle Adelort les mercredis de 9h30 à 11h30 hors vacances scolaires. Il propose de renouveler cette location et de ne pas augmenter le tarif, soit 5,00 € par heure réservée.

Vote : 12 Pour 1 abstention

3- Décision modificative Budget Communal.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits en investissement sur le Budget Communal, de prélever et de transférer les sommes comme suit :

-Chapitre 20 : 7610.00 €

-Chapitre 21 : 3730.00 €

Il précise que le budget reste équilibré en investissement.

Fin de la séance : 20h30